**Indications thérapeutiques  Indications thérapeutiques**

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

**Groupe(s) générique(s)**

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

**Composition en substances actives**

Poudre ( Composition pour 0,5 ml de vaccin reconstitué )
> oligoside de Neisseria meningitidis du groupe A conjugué à la protéine CRM197 10 microgrammes d'oligoside de Neisseria meningitidis du groupe A

Solution ( Composition pour 0,5 ml de vaccin reconstitu )
> oligoside de Neisseria meningitidis du groupe C conjugué à la protéine CRM197 5 microgrammes d'oligoside de Neisseria meningitidis du groupe C
> oligoside de Neisseria meningitidis du groupe W135 conjugué à la protéine CRM197 5 microgrammes d'oligoside de Neisseria meningitidis du groupe W135
> oligoside de Neisseria meningitidis du groupe Y conjugué à la protéine CRM197 5 microgrammes d'oligoside de Neisseria meningitidis du groupe Y

**Présentations**

> 1 flacon(s) en verre - 1 flacon(s) en verre

Code CIP : 217 029-0 ou 34009 217 029 0 3
Déclaration de commercialisation : 10/12/2012
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 39,22 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 40,24 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

**Documents de bon usage du médicament**

- Recommandation vaccinale contre les méningocoques des sérogroupes A, C, W et Y : révision de la stratégie vaccinale et détermination de la place des vaccins méningococciques tétravalents

  Auteur : Haute autorité de santé
  Type : Recommandation vaccinale
  Date de mise à jour :Mars 2021

**Service médical rendu**

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

| Valeur du SMR | Avis | Motif de l'évaluation | Résumé de l'avis |
|---|---|---|---|
| Important | Avis du 10/09/2025Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 10/09/2025 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Réévaluation SMR et ASMR | L’actualisation de la stratégie vaccinale, selon les recommandations de la HAS en vigueur datant du 13/03/2025 et du 17/07/2025, n’est pas de nature à modifier le niveau de service médical rendu qui reste important dans l’immunisation active des sujets contre les infections invasives méningococciques dues aux Neisseria meningitidis des groupes A, C, W, Y et B. |

| Valeur du SMR | Avis | Motif de l'évaluation | Résumé de l'avis |
|---|---|---|---|
| Important | Avis du 03/07/2024Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 03/07/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Modification des conditions d'inscription (CT) | L’actualisation de la stratégie vaccinale selon les recommandations de la HAS en vigueur datant du 7 mars 2024 et du 27 juin 2024, n’est pas de nature à modifier le niveau de service médical rendu qui reste important dans l’immunisation active des sujets à partir de 2 ans contre les maladies méningococciques invasives dues aux Neisseria meningitidis des groupes A, C, W-135 et Y. |
| Important | Avis du 19/01/2022Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 19/01/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Modification des conditions d'inscription (CT) | Le service médical rendu par MENVEO reste important dans l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoque de sérogroupe A, C, W-135 et Y, des sujets à partir de l’âge de 2 ans, uniquement dans les populations recommandées par la HAS de mars 2021. |

| Valeur du SMR | Avis | Motif de l'évaluation | Résumé de l'avis |
|---|---|---|---|
| Important | Avis du 03/06/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 03/06/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Inscription (CT) | Le service médical rendu par MENVEO est important dans l'indication de l'AMM.<br>la Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et aux posologies de l'AMM uniquement dans la population des sujets devant pouvoir bénéficier d'une protection durable et étendue vis-à-vis d'un nombre élargi de sérogroupes de méningocoque (sujets porteurs d'un déficit en fraction terminale du complément ou qui reçoivent un traitement anti-C5A, sujets porteurs d'un déficit en properdine ou ayant une asplénie anatomique ou fonctionnelle, sujets ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques). |
| Important | Avis du 08/01/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 08/01/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Extension d'indication | Le service médical rendu par MENVEO est important chez les enfants de 2 à 10 ans, uniquement dans les populations recommandées par le Haut Conseil de la santé publique. |
| Important | Avis du 03/10/2012 | Inscription (CT) | Le service médical rendu par MENVEO est important dans les populations âgées de plus de 11 ans et recommandées par le Haut Conseil de la santé publique. |
| Important | Avis du 07/12/2011 | Inscription (CT) | Le service médical rendu par MENVEO est important dans les populations âgées de plus de 11 ans et recommandées par le Haut Conseil de la santé publique |

| Valeur du SMR | Avis | Motif de l'évaluation | Résumé de l'avis |
|---|---|---|---|
| Important | Avis du 01/12/2010Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 01/12/2010 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Inscription (CT) | Le service médical rendu par MENVEO est important dans les populations âgées de plus de 11 ans et recommandées par le Haut Conseil de la santé publique. |

**Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR**

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

| Valeur de l'ASMR | Avis | Motif de l'évaluation | Résumé de l'avis |
|---|---|---|---|
| V (Inexistant) | Avis du 03/07/2024Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 03/07/2024 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Modification des conditions d'inscription (CT) | L’actualisation de la stratégie vaccinale selon les recommandations de la HAS en vigueur datant du 7 mars 2024 et du 27 juin 2024, n’est pas de nature à modifier le niveau d’amélioration du service médical rendu dans l’immunisation active des sujets contre les maladies méningococciques invasives dues aux Neisseria meningitidis des groupes A, C, W-135 et Y (ASMR V chez les sujets de 2 ans et plus selon les avis du 1 décembre 2010 et du 8 janvier 2014). |

| Valeur de l'ASMR | Avis | Motif de l'évaluation | Résumé de l'avis |
|---|---|---|---|
| V (Inexistant) | Avis du 08/01/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 08/01/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Extension d'indication | Au vu des données disponibles, la Commission considère que MENVEO n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) dans la prévention des infections invasives méningococciques à sérogroupes A, C, W135, Y chez les enfants de 2 à 10 ans, dans les populations recommandées par le Haut Conseil de la Santé Publique. |
| V (Inexistant) | Avis du 03/10/2012 | Inscription (CT) | Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V). |
| V (Inexistant) | Avis du 07/12/2011 | Inscription (CT) | Cette spécialité est un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à MENVEO, poudre et solution pour injection en flacon + seringue pré-remplie. |
| V (Inexistant) | Avis du 01/12/2010Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 01/12/2010 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS | Inscription (CT) | La Commission considère que MENVEO n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à MENCEVAX dans la prévention des infections invasives méningococciques à sérogroupes A, C, W135, Y, chez les adolescents de plus de 11 ans et les adultes, dans les populations recommandées par le Haut Conseil de la Santé Publique. |

**Autres informations**

- Titulaire de l'autorisation : GSK VACCINES SRL
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide

- Type de procédure :  Procédure centralisée
- Code CIS :  6 804 678 7